



Ingénierie - Urbanisme - Aménagement - Environnement
Savoie Savoie - 4 rue du Président Carnot 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 37 01 72 - Fax : 04 79 37 01 00
Agence de Savoie : Tél : 04 79 36 44 07 - 73200 BORNES
Référence : 15-004



Ingénierie - Urbanisme - Aménagement - Environnement
Savoie Savoie - 4 rue du Président Carnot 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 37 01 72 - Fax : 04 79 37 01 00
Agence de Savoie : Tél : 04 79 36 44 07 - 73200 BORNES
Référence : 15-004

PLU

Plan Local d'Urbanisme

HAUTE-LOIRE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

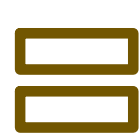
4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

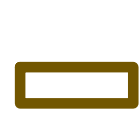
4.2.1 Ensemble de la commune

Echelle: 1/5000
DOSSIER D'APPROBATION

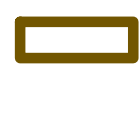
Nu pour être annexé à l'acte de délibération du conseil municipal en date du 28 février 2015

LEGENDE

- 

U ZONES URBAINES
Ua Secteur urbanisé ancien dense
Uc Secteur urbanisé récent moins dense
- 

AU ZONES A URBANISER
Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indicé
AUc Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne
2AU Secteur insuffisamment équipé - à urbaniser strict
- 

A ZONES AGRICOLES
Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
- 

N ZONES NATURELLES
N Secteur naturel
Nep Secteur destiné à des équipements publics
NL Secteur destiné aux sports et loisirs
Np Secteur naturel qui est ou peut être aménagé en vue du stationnement

INDICES ET SECTEURS

- 

F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- 

c Chalet d'isage ou bâtiment d'estive
- 

d Bâtiment pouvant changer de destination
- 

Périmètre concerné par une OAP
- 

Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue
- 

Corridor biologique
- 

Zone humide et son espace de fonctionnalité
- 

Zone Natura 2000
- 

Prise en compte des risques
- 

Secteur PIZ Périmètre d'étude du PIZ, dont secteurs concernés par des risques
- 

Secteur PPRT Périmètre concerné par le PPR
- 

EMPLACEMENTS RESERVES
- 

N° Destination Bénéficiaire Surface
- 

1 Stationnements Commune 250 m²
- 

2 Stationnements Commune 160 m²
- 

3 Stationnements Commune 88 m²
- 

4 Stationnements Commune 109 m²
- 

5 Elargissement de voirie 1 mètre Commune 85 m²
- 

DIVERS
- 

Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- 

Bâtiment inexistant (à titre indicatif)

VOIR PLAN 4.2.2
Secteurs urbanisés

